



Communauté de Communes  
47, rue St Barthélémy  
54 280 CHAMPENOUX  
Tel : 03 83 31 74 37  
Fax : 03 83 31 73 13  
E-mail : [grand.couronne@wanadoo.fr](mailto:grand.couronne@wanadoo.fr)  
Site: [www.cc-grand-couronne.fr](http://www.cc-grand-couronne.fr)

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du 3 avril 2013  
AMANCE**

\*\*\*\*\*

**PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS**

LES DELEGUES DES 19 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND-COURONNE, AU NOMBRE DE 46 DESIGNES PAR LEUR CONSEIL MUNICIPAL RESPECTIF, SE SONT REUNIS (APRES CONVOCATION LEGALE DU 28/03/2013 LE 3 AVRIL 2013, A 18H30, A AMANCE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN GUILLAUME.

L'ASSEMBLEE DENOMBRAIT 41 VOTANTS POUR LA SEANCE.

**Etaient présents :**

BARBIER Bernard, M. BAROTTIN Laurent, M. BAZZARA Ennio, M. DIEDLER Franck, Mme DONNOT Audrey, M. FALCONNET Gérard, M. GENAY Francis, GERARDOT Philippe, M. GLACET José, M. GUILLAUME Christian, M. GUIMONT Henri-Philippe, M. JAILLANT Jean Paul, JALTEL Rémy, M. KIERREN Philippe, M. LAPOINTE Denis, Mme LEJEUNE Marie-Luce, M. LEMONNIER Bernard, M. MAILLOT Olivier, Mme MARCHAL Odile, M. MARCHAL Serge, Mme MARCHAND Céline, M. MASSON Roger, M. MATHEY Dominique, Mme MONCHABLON Marie Claude, M. MOUGENOT Michel, M. MOUGINET Dominique, Mme NAJEAN Mireille, M. ODILLE Joël, PERRIN Jean Paul, M. POIREL Patrick, POTTIER Philippe, M. RAPENNE Bernard, M. RENAUD Claude, M. SESMAT Benoît, THIRY Philippe, M. VINCENT Yvon, VISINE Gilbert, M. ZAFFAGNI Guy

**Procuration(s)** : André TISSERAND à Christian Guillaume - Gisèle FROMAGET à Philippe KIERREN - Corinne BRUNELOT à Serge MARCHAL

**Etai(ent) absent(s) :**

M. DROUVILLE Etienne, M. FAGOT-REVURAT Yannick, M. HERBE Christian, M. HUSSON Bernard,  
**Etai(ent) absents représentés** : Mr LAMI Jacques, Mme VIRIOT Laure, Mr DURESNE Dominique

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. MARCHAND Jean Claude

**Monsieur le Président :**

⇒ **Remercie** la commune d'Amance

⇒ **Accueille** les élus

⇒ **Remercie** de leur présence, Monsieur TOSI (Trésorier) et les correspondants de L'EST REPUBLICAIN)

⇒ **Le quorum étant atteint, demande** la désignation d'un Secrétaire de séance : Monsieur RENAUD Claude est désigné.

⇒ **Demande** la validation du compte-rendu du mois de janvier 2013, lequel est approuvé par l'assemblée.

⇒ **Souhaite** un prompt rétablissement à Mr Jean Claude Marchand

⇒ **Demande** une minute de silence suite au décès de Mme Lamblin, maman de Gisèle Fromaget maire de Cerville.

**DOMAINE DE COMPETENCE : FINANCES LOCALES**

*Dispositif ACTES, codification des matières : 7-1*

**DE N°012 Approbation compte administratif 2012**

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives 2012 du budget principal et des budgets annexes, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats émis, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement et des ordures ménagères et de l'eau potable, dressés par l'ordonnateur ;

Considérant que Monsieur Christian GUILLAUME, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'année 2012, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

Procédant au règlement définitif des budgets 2012, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et budgets annexes :

- **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **Arrête** à la somme totale de 1 476 153.84 € le montant des crédits aux dépenses engagées non mandatées et à la somme total de 1 307 542.30 € au titre des recettes du budget principal qui doivent être repris au budget primitif 2013 dudit budget principal ;
- **Arrête** à la somme totale de 7 259 079.21 € le montant des crédits aux dépenses engagées non mandatées et à la somme total de 9 760 914.08 € au titre des recettes du budget annexe d'assainissement qui doivent être repris au budget primitif 2013 dudit budget annexe;
- **Arrête** à la somme totale de 3 011 082.14 € le montant des crédits aux dépenses engagées non mandatées et à la somme total de 2 807 346.16 € au titre des recettes du budget annexe d'eau potable qui doivent être repris au budget primitif 2013 dudit budget annexe;
- **Arrête** à la somme totale de 227 750.70 € le montant des crédits aux dépenses engagées non mandatées et à la somme total de 36 131.63 € au titre des recettes du budget annexe des ordures ménagères qui doivent être repris au budget primitif 2013 dudit budget annexe;

\*\*\*\*\*

Dispositif ACTES, codification des matières :7-1

### **DE N°013 Vote du budget 2013**

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** les budgets : (Principal, Assainissement, Ordures Ménagères et Eau Potable) par chapitre en fonctionnement et en investissement comme suit :

- **Budget Général :**

Fonctionnement

Dépenses : 6 247 664.53 €

Recettes : 6 247 664.53 €

Investissement

Dépenses : 6 547 154.50 €

Recettes : 6 547 154.50 €

**Budget assainissement :**

Fonctionnement

Dépenses : 1 522 362.11 €

Recettes : 1 522 362.11 €

Investissement

Dépenses : 12 056 480,92 €

Recettes : 12 056 480,92 €

**Budget OM :**

Fonctionnement

Dépenses : 1 148 084.14 €

Recettes : 1 148 084.14 €

Investissement

Dépenses : 260 034.32 €

Recettes : 260 034.32 €

**Budget Eau Potable :**

Fonctionnement

Dépenses : 512 915,56 €

Recettes : 512 915,56 €

Investissement

Dépenses : 3 081 801.26 €

Recettes : 3 081 801.26 €

\*\*\*\*\*

Dispositif ACTES, codification des matières : 7-1

### **DE N°014 Affectations des résultats :**

Monsieur le Président rappelle qu'en application des instructions budgétaires M14, M4 et M49, les excédents d'exploitation constatés à chacun des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes d'assainissement et des ordures ménagères, peuvent être affectés en recette de la section d'investissement du budget de l'année suivante.

Il est proposé d'affecter de la façon suivante les résultats :

- Budget Principal : Pas d'affectation de l'excédent de fonctionnement en investissement. L'excédent de fonctionnement d'un montant de 2 527 971.53 € est reporté en section de fonctionnement.
- Budget ASST : Pas d'affectation de l'excédent de fonctionnement en investissement. L'excédent de fonctionnement d'un montant de 147 462.21 € est reporté en section de fonctionnement.
- Budget OM : Pas d'affectation de l'excédent de fonctionnement en investissement. L'excédent de fonctionnement d'un montant de 243 934.14 € est reporté en section de fonctionnement.
- Budget Eau Potable : Affectation d'un montant de 58 115,56 € de l'excédent de fonctionnement, le solde d'un montant de 58 115,56 € est reporté en section de fonctionnement.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** d'affecter les résultats de la façon suivante :
  - Budget Principal : Pas d'affectation de l'excédent de fonctionnement en investissement. L'excédent de fonctionnement d'un montant de 2 527 971.53 € est reporté en section de fonctionnement.
  - Budget ASST : Pas d'affectation de l'excédent de fonctionnement en investissement. L'excédent de fonctionnement d'un montant de 147 462.21 € est reporté en section de fonctionnement.
  - Budget OM : Pas d'affectation de l'excédent de fonctionnement en investissement. L'excédent de fonctionnement d'un montant de 243 934.14 € est reporté en section de fonctionnement.
  - Budget Eau Potable : Affectation d'un montant de 58 115.56 € de l'excédent de fonctionnement, le solde d'un montant de 58 115.56 € est reporté en section de fonctionnement.

**Débat :**

*Pour répondre aux interrogations de Mr Bernard Rapenne, la baisse des recettes d'investissement prévue dans le budget OM pour 2013, « contrat de prestation » s'explique par la mise en place de la redevance incitative qui ne permet pas encore d'estimer le montant de la facture qui sera adressée aux redevables. Par précaution il a été choisi de surestimer les dépenses et minimiser les recettes. Le compte administratif 2013 donnera une vraie image du coût du service.*

\*\*\*\*\*

Dispositif ACTES, codification des matières : 7-1

**DE N°015 Participation des budgets annexes :**

Le Président propose le montant de la participation des budgets annexes au budget principal comme suit :

- **Budget Assainissement** : 190 000 €
- **Budget Ordures Ménagères** : 51 500 €
- **Budget Eau Potable** : 94 166.67 €

Ces coûts sont issus des postes analytiques mis en place sur budget principal qui inclut les dépenses effectuées pour le compte des 3 budgets annexes.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** que les participations 2013 des budgets annexes assainissement, OM et Eau Potable aux dépenses de fonctionnement du budget principal seront les suivantes :
  - **Budget Assainissement** : 190 000 €
  - **Budget Ordures Ménagères** : 51 500 €
  - **Budget Eau Potable** : 94 166.67 €

### **DE N°016 Dotation de solidarité de 2013**

**Rappel** : la délibération du 9 décembre 2008, instaurait une dotation de solidarité dont le critère de répartition était le reversement de la partie des recettes fiscales supplémentaires perçues au titre de l'évolution des bases 2013 par rapport à l'année de référence 2008.

La répartition du produit de la CFE se fera proportionnellement à l'évolution des bases selon le tableau joint.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** les montants et les modalités de versement de la dotation de solidarité provisoires pour l'année 2013, selon le tableau joint.
- **Précise** que les montants définitifs seront communiqués lorsque la communauté de communes sera en possession des montants arrêtés par les services fiscaux.
- **Précise** que la régularisation se fera avec le versement de décembre.
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013 de la collectivité.

\*\*\*\*\*

Dispositif ACTES, codification des matières : 7-1

### **DE N°017 Dotation de compensation de 2013**

L'attribution de 2013 sera identique aux autres années, comme le prévoit la réglementation.

Pour chaque commune, les attributions devant être versées ou reversées sont inscrites sur l'annexe joint.

Le versement de l'attribution de compensation de la Communauté de Communes du Grand Couronné vers les communes s'effectuera trimestriellement à terme échu.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** les montants et les modalités de versement des attributions de compensation pour l'année 2013.
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013 de la collectivité.

\*\*\*\*\*

Dispositif ACTES, codification des matières : 7-1

### **DE N°018 Approbation de compte de gestion 2012**

Le Président du conseil communautaire expose aux membres les comptes de gestion du trésorier principal d'Essey les Nancy.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires 2012 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement et des ordures ménagères et de l'eau potable et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par monsieur le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
- **Ayant** approuvé les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes de l'exercice 2012 lors de cette assemblée générale.
- **Après** s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **Considérant** que les opérations sont régulières ;

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **Statuant** sur l'ensemble du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes de l'assainissement et des ordures ménagères et de l'eau ;
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives

**Déclare que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2012 par le monsieur le trésorier principal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

\*\*\*\*\*

*Dispositif ACTES, codification des matières : 7-2*

### **DE N°019 Vote des taux d'imposition de 2013**

Le président rappelle les taux votés en 2012 :

- TH : 9.89 %
- TFNB : 1.24 %
- CFE : 20.53 %

La commission finances réunie le 13 mars dernier propose de ne pas augmenter les taux en 2013

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de maintenir le taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE) à 20,53 % en 2013
- **Décide** de maintenir en 2013 le taux de Taxe d'Habitation (TH) à 9,89 %
- **Décide** de maintenir en 2013 le taux de Taxe Foncière Non-Bâti (TFNB) à 1,24 %

## **COMMANDE PUBLIQUE – CONTRATS**

*Dispositif ACTES, codification des matières : 1-4*

### **DE N°020 Renouvellement convention carte achat public avec la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardennes**

Le président rappelle que la Communauté de Communes du Grand Couronné dispose depuis le mois de décembre 2011 d'une carte-achat public (délibération 161/12/2011).

La convention a pris fin au mois de novembre 2012.

Le Président propose de renouveler ce contrat qui conserve les mêmes tarifications pour les services proposés.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le renouvellement du contrat « carte achat public » avec la caisse d'épargne concernée

\*\*\*\*\*

*Dispositif ACTES, codification des matières : 1-4*

### **DE N°021 Renouvellement adhésion au service informatique Association des Maires de Meurthe et Moselle**

Le Président propose de renouveler la convention avec l'Association des Maires de Meurthe et Moselle concernant la convention informatique pour les logiciels COSOLUS pour une durée de 3 ans.

Le montant de la prestation pour l'année 2013 s'élève à 1 850 €.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 40 pour 1 contre :**

- **Décide** de renouveler la convention informatique concernant la maintenance des logiciels Cosolus
- **Autorise** le Président à signer la dite convention.

*Le bilan de la Maison du sel présenté par Mr Jean Paul Jaillant, Vice président en charge de la valorisation du Patrimoine salin, montre une fréquentation régulière avec la mise en place d'animations pour les particuliers, groupes, centres aérés et avec une augmentation pour les groupes scolaires et les personnes à la recherche de culturel.*

*Une mallette pédagogique va être mise à la disposition des enseignants de Lorraine, avec une priorité pour les classes du territoire.*

**DE N°022 Emploi maison du sel**

Le président rappelle que deux postes ont été ouverts lors de la création de la maison du sel.

Le premier sur un volume horaire de 35h annualisé et sur un grade d'assistant de conservation de 1<sup>ère</sup> classe. Ce poste est actuellement occupé par un agent ayant la formation et le diplôme requis mais n'ayant pas le concours correspondant à ce grade.

Le second sur un volume horaire de 24h30 annualisé sur un grade de rédacteur et actuellement occupé par un agent en contrat CUI jusqu'au 15 mars 2013.

Il est proposé :

- 1- D'ouvrir un poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril pour permettre à l'agent de passer le concours d'assistant de conservation de 1<sup>ère</sup> classe. ;
- 2- De nommer l'agent actuellement en contrat CUI sur le poste de rédacteur ouvert à cet effet.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 40 pour 1 abstention :**

- **Approuve** les propositions faites ci-dessus.

\*\*\*\*\*

Dispositif ACTES, codification des matières : 4-2

**DE N°023 Emploi service technique**

Monsieur le président propose de recruter un agent technique 1<sup>ère</sup> classe, temps complet (35h) qui sera à mi-temps rattaché au service Hydraulique et à mi-temps aux autres services. Cette personne sera également disponible pour les communes en cas de besoin immédiat (sous forme de convention) Le recrutement est prévu en Avril - Mai 2013 selon la grille tarifaire de la fonction publique territorial.

La personne recrutée sera amenée à remplir notamment les missions décrites ci-dessous :

Hydraulique :

- Entretien des stations d'épuration
- Entretien du réseau d'assainissement

Administratif :

- Siège,
- Voie Verte
- Maison du Sel,
- Ordures Ménagères,
- R.A.M.
- Crèches
- Autres services,

Afin de se donner les moyens de recruter dans les meilleurs délais cet Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe, il convient d'arrêter les dispositions permettant de procéder à un recrutement par voie contractuelle. Cette disposition ne sera mise en œuvre que dans le cas où aucune personne titulaire du concours ne correspondrait au profil de ce poste.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** la création d'un poste d'Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe
- **Prévoit** la possibilité de recruter un contractuel à temps complet en application de l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 84,

- **Fixe** la rémunération de l'emploi de contractuel par référence 1<sup>er</sup> échelon du grade D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE,
- **Précise** que le remboursement des frais professionnels s'effectuera sur la base du tarif en vigueur dans la fonction publique territoriale,
- **Autorise** le président à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement

## DOMAINE DE COMPÉTENCE CULTURE

*Dispositif ACTES, codification des matières :8-9*

### **DE N°024 Attribution Subvention**

Le quorum de la commission culture du 18 mars, n'étant pas atteint, le conseil communautaire doit délibérer sur les demandes de subventions des associations, (conformément à la délibération du conseil communautaire du 31 mai 2011).

La commission culture propose d'attribuer des subventions à trois associations pour les projets suivants (cf. annexe) :

**-Associations Bouxières Patrimoine 1905.** « Concert « renaissance » avec la chorale Croque-nde, le 19 mars 2013 à Bouxières. Budget prévisionnel éligible : 650 € -.27, 5 % sur la base du règlement « diffusion culturelle ». Subvention : 178,15 €.

**-Associations « Foyer Rural d'Amance ».** Manifestations « fête du printemps », le 14 avril 2013 à Amance. Budget prévisionnel éligible : 1200€ -.25 % sur la base du règlement « diffusion culturelle ». Subvention : 300 €

**-Associations « Foyer Rural d'Eulmont ».** Festival «Ca gratte au village », du 07 au 11 mai 2013 à Eulmont. Budget prévisionnel éligible : 11 800€ / 42.5 % sur la base du règlement « projet interco ». Subvention : 2000 € (plafond maximum).

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** d'attribuer les subventions pour les manifestations des associations suivantes : Associations Bouxières Patrimoine 1905, Associations « Foyer Rural d'Amance », Associations « Foyer Rural d'Eulmont ».

## INFORMATION

L'entreprise Technogis chargée de la mise en place du SIG et de son suivi, a fait parvenir un devis aux communes non encore équipées. :

Mairie de Buissoncourt - Mairie d'Erbéville - Mairie d'Eulmont - Mairie de Gellenoncourt - Mairie d'Haraucourt - Mairie de Mazerulles - Mairie de Sornéville - Mairie de Velaine Sous Amance - Mairie de Bouxières aux Chênes.

A ce jour, à l'exception de Bouxières aux chênes et Mazerulles et Moncel sur Seille, aucune commune n'a répondu.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**DOMMARTIN** : Mr Dominique Mathey souhaite un rendez vous avec Mr Guillaume sur la voie verte suite à des problèmes de cadenas abimés et des problèmes de circulation de véhicules.  
Monsieur Marchal, maire de la commune d'Eulmont souhaite rappeler à Mr Mathey que l'arrêté municipal qu'il a pris interdisant la circulation des tracteurs sur le tronçon de la voie verte traversant son territoire doit être affiché pour qu'il soit appliqué.

**ERBEVILLER** :

Suite aux problèmes récents de coupures d'eau dans plusieurs communes qui a privé la population d'eau, Mr RENAUD Claude propose que la Société SAUR mette en place un système de message d'alertes afin que les communes puissent informer rapidement leur population.

**GELLENONCOURT** :

Les problèmes évoqués par Mme Marie Luce Lejeune concernant la station d'épuration et concernant un trou dans le trottoir vont être résolus prochainement.

Elle Souhaite faire part également de son mécontentement concernant l'annulation tardive d'une réunion de comité de pilotage AJT programmée depuis octobre. Mr Guillaume souhaite lui préciser qu'en raison de l'absence de plusieurs représentants de ce comité, il était préférable de reporter cette réunion.

**LAITRE** :

Mr Philippe Pottier souhaite évoquer les problèmes de perturbation au ruisseau du Priolet depuis des travaux d'assainissement, et demande que le service assainissement de la Communauté de Communes vienne remédier à ce dysfonctionnement.

**LANEUVELOTTE**

Suite à l'intervention de la SAUR pour des travaux de réparation, Mr Gilbert Visine souhaite que celle-ci intervienne pour effectuer la réfection desdites fouilles.

**MAZERULLES**

Mr Bazzara confirme à Mr Glacet que les bacs qui ont le couvercle ouvert sont collectés.

**La séance est levée à 20h00**



**Les délibérations suivantes ont été prises :**

<b>N°</b>	<b>Objets</b>	<b>Matières des actes</b>
012	Approbation compte administratif 2012	FINANCES LOCALES
013	Vote budget 2013	FINANCES LOCALES
014	Affectation des résultats	FINANCES LOCALES
015	Participation budgets annexes	FINANCES LOCALES
016	Dotation solidarité 2013	FINANCES LOCALES
017	Dotation compensation 2013	FINANCES LOCALES
018	Approbation compte gestion 2012	FINANCES LOCALES
019	Vote taux imposition 2013	FINANCES LOCALES
020	Renouvellement carte achat public	COMMANDE PUBLIQUE
021	Renouvellement adhésion service informatique ADM54	COMMANDE PUBLIQUE
022	Emploi Maison du Sel	FONCTION PUBLIQUE
023	Emploi Service technique	FONCTION PUBLIQUE
024	Attribution subvention	CULTURE